

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 18/11/2021

Date d'affichage : 30/11/2021

L'an **deux mil vingt et un, le vingt trois novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Denise GONTHIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Denise GONTHIER en faveur de M. Guy PARIS, Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS en faveur de Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

**OBJET : Contrôles de conformité des installations d'assainissement collectif en vue de la vente d'un bien : tarifs**

Madame LARROQUELLE Marie-Françoise, adjointe en charge de l'assainissement collectif, expose au Conseil que la Commission Assainissement, réunie le 18 novembre 2021, a proposé de revaloriser à compter du 01/01/2022 les tarifs de contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif lors de la vente d'un bien :

- Rapport avec délai inférieur à 15 jours avec un minimum de 48 heures ouvrées : 250 euros (230 euros depuis le 01/01/2019)

- Rapport avec délai supérieur à 15 jours : 160 euros (150 euros depuis le 01/01/2019).

Les contrôles seront valables deux ans sauf en cas de modification des installations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter cette revalorisation des tarifs à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) :

- décide de revaloriser les tarifs des contrôles de conformité des installations d'assainissement collectif lors de la vente d'un bien à compter du 01/01/2022 :

- Rapport avec délai inférieur à 15 jours avec un minimum de 48 heures ouvrées : 250 euros

- Rapport avec délai supérieur à 15 jours : 160 euros

Les recettes seront inscrites au compte 7068 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 30/11/2021

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

